

Le développement économique transfrontalier

Le développement économique transfrontalier désigne l'ensemble des dynamiques de coopération visant à articuler, structurer et valoriser les complémentarités entre deux territoires séparés par une frontière d'État et faisant ainsi émerger des espaces économiques transfrontaliers fonctionnels.

Pierre angulaire de l'intégration économique européenne, le marché unique voit aujourd'hui son potentiel freiné par des fragmentations persistantes. Dans son rapport « Much More Than a Market » (avril 2024), Enrico Letta appelle à approfondir le marché intérieur afin de réduire les fragmentations qui freinent la croissance européenne. Il cite notamment la Grande Région comme exemple d'organisation institutionnelle transfrontalière.

Opportunités, contraintes et déséquilibres

Les territoires transfrontaliers constituent des espaces fonctionnels transfrontaliers à part entière : les bassins d'emploi, les aires de consommation, les réseaux d'entreprises et les chaînes de valeur se structurent déjà dans les pratiques quotidiennes des habitants, des travailleurs et des entreprises, à une échelle qui ignore la frontière.

L'analyse de ces dynamiques et l'action publique doivent donc s'appuyer sur ces territoires fonctionnels, articulant différentes échelles : celle des bassins de vie et d'emploi transfrontaliers, espaces du quotidien des ménages, et celle des régions transfrontalières, plus appropriée pour les entreprises. Cette réalité se heurte toutefois au maintien de cadres d'action largement organisés à l'échelle nationale, rendant les espaces fonctionnels fragmentés institutionnellement. La construction d'un espace économique partagé suppose donc de dépasser une lecture strictement administrative des territoires pour mieux valoriser les complémentarités existantes et favoriser des coopérations associant entreprises, collectivités, universités et autres acteurs économiques des deux côtés de la frontière.

La coopération : entre concurrence et coopération

Dans les zones transfrontalières, les différentiels économiques, fiscaux et réglementaires entre les deux versants constituent autant de facteurs de concurrence que d'opportunités : ménages et entreprises en tirent profit, en faisant jouer ces différentiels dans leurs choix d'implantation et de recours aux marchés. Les relations entre territoires relèvent donc toujours de la « coopération », plus ou moins régulée à l'échelle nationale et de l'UE. La concurrence existe, inhérente au marché unique, mais de nouvelles synergies et un équilibre peuvent être trouvés par la coopération, au bénéfice de l'intégration économique de l'ensemble du territoire transfrontalier.

Deux logiques d'action

- **La logique de complémentarité** : lorsque plusieurs États se rencontrent à une frontière, les entreprises peuvent tirer parti des différences systémiques de part et d'autre de la frontière et exploiter leur complémentarité en sélectionnant les éléments les plus avantageux de chaque cadre national.
- **La logique d'économie d'échelle et d'agglomération** permet de renforcer la taille critique des marchés, de mutualiser les équipements lourds (recherche, formation, infrastructures) et de structurer des filières industrielles transfrontalières.

Obstacles à l'intégration économique

Cependant, cette coopération ne va pas de soi et demeure entravée par des obstacles : la frontière représente, par l'hétérogénéité des systèmes nationaux, une barrière administrative, juridique, culturelle et souvent linguistique. Le déficit de stratégie commune est un frein particulièrement important, les politiques économiques demeurant largement mises en œuvre dans des cadres administratifs et institutionnels nationaux ou régionaux, qui ne correspondent pas aux espaces économiques fonctionnels transfrontaliers. Dans ce contexte, un investissement préalable afin de bien connaître le pays voisin et son mode de fonctionnement est nécessaire.



Co-développement transfrontalier

Traditionnellement, le développement économique territorial est abordé sous l'angle de l'**économie productive**. Cependant, L. Davezies et M. Talandier ont mis en évidence l'existence d'une **économie présentielle**, reposant sur la population présente sur un territoire et fluctuant au cours de la journée (résidents, touristes, travailleurs pendulaires...) et sur les consommations locales de services. Chaque territoire se caractérise ainsi par un équilibre spécifique entre ces deux types d'économies. [Plus d'infos](#)

Dans les zones transfrontalières, la frontière agit parfois comme une séparation entre le versant productif et le versant résidentiel, comme aux frontières françaises avec le [Luxembourg](#), [Monaco](#) ou la [Suisse](#), et une approche coordonnée du développement économique y est alors nécessaire.

Le co-développement transfrontalier implique de corriger les déséquilibres engendrés par cette polarisation, via une collaboration renforcée entre États pour une répartition plus juste des ressources au travers d'une stratégie visant à organiser les complémentarités (emploi, logement, services publics, infrastructures...) et à construire une trajectoire commune de développement. Plus d'infos dans le [«Rapport Lambertz»](#) et la [note «Solidarités»](#) de la MOT.

Dans cette même perspective, le **Manifeste pour un développement économique équilibré des territoires transfrontaliers**, publié par la MOT en 2026, offre des pistes concrètes pour favoriser un développement plus équilibré, complémentaire et durable de ces territoires.

Un levier essentiel : le soutien aux entreprises

Les autorités publiques de part et d'autre de la frontière sont conjointement responsables de doter le territoire fonctionnel d'un cadre et d'outils d'accompagnement adaptés, capables de lisser les obstacles au développement économique transfrontalier. Ce soutien peut se traduire de différentes façons :

Informar les entreprises et faciliter leurs démarches

Les acteurs publics doivent se coordonner en transfrontalier pour faciliter les démarches des entreprises en diffusant l'information (systèmes juridico-administratifs, législations fiscales et foncières, etc.). Ils jouent également un rôle d'intermédiaire et de facilitateur d'échanges entre acteurs publics et privés des différents versants de la frontière.

Le [service Jurisinfo franco-allemand](#), service d'information juridique transfrontalière, en est un exemple, tout comme le [réseau Entreprise Europe Network](#), qui aide les petites entreprises à tirer le meilleur parti du marché européen. La [pépinière d'entreprises Eurodev Center](#) (FR-DE) illustre également bien cet accompagnement de proximité offert aux entreprises souhaitant se développer de l'autre côté de la frontière.

Aider les entreprises à trouver le personnel compétent

Les entreprises peinent souvent à trouver une main-d'œuvre disposant des compétences recherchées (qualifications spécifiques, linguistiques, interculturelles). Répondre à cet enjeu suppose de construire un véritable bassin d'emploi transfrontalier à l'échelle du territoire fonctionnel, en facilitant la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi, en allégeant les démarches administratives et en développant des formations, stages et apprentissages transfrontaliers (à l'image du [projet Regio Lab 2](#)). [Voir le thème « Emploi »](#).



FRONTIÈRE FRANCO-SUISSE, ARC JURASSIEN

Développer une stratégie foncière et résidentielle

Dans de nombreux territoires transfrontaliers, l'attractivité économique d'un versant produit des effets directs sur l'autre versant : demande croissante de logements, augmentation des prix du foncier, besoins accrus en infrastructures et services publics.

Les enjeux de logement des travailleurs et d'accès au foncier économique constituent donc des conditions du développement économique transfrontalier. Ils doivent alors être intégrés aux stratégies économiques et d'aménagement à l'échelle du territoire transfrontalier plutôt que gérés séparément de part et d'autre de la frontière.

Le [Plan d'actions concerté pour la transition écologique \(PACTE\) du Grand Genève](#) propose ainsi une fiche-action (3.1) visant à « Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier ».

Financer le développement transfrontalier des entreprises

La prise en compte effective du territoire transfrontalier par le système bancaire est un enjeu important. Le marché peut s'avérer cependant déficient, justifiant un financement public (par exemple fonds de capital-risque, financé par des fonds européens).

Coordonner la coopération entre acteurs publics

La dissymétrie des cadres juridico-administratifs, fiscaux et fonciers, ainsi que les difficultés d'accès aux marchés publics, appellent une coordination renforcée entre autorités publiques des deux versants pour lever ces frictions au quotidien. Cela peut passer par une meilleure ouverture des marchés publics aux acteurs transfrontaliers, grâce à une information accessible via des plateformes multilingues, par exemple et à des procédures favorisant une participation effective des deux côtés de la frontière.

Spécificités du développement économique transfrontalier



Innovation, recherche et compétitivité

Sur la base du **rapport Draghi**, « **The future of European competitiveness** », la Commission européenne a présenté la **Boussole de la compétitivité** (janvier 2025), une feuille de route visant à restaurer le dynamisme de l'Europe et à stimuler la croissance économique en comblant le fossé de l'innovation. La coopération transfrontalière peut contribuer à cet objectif en rapprochant des écosystèmes d'innovation qui disposent de compétences, d'infrastructures et de spécialisations complémentaires. En savoir plus avec le **rapport «Regions and Innovation: Collaborating across Borders»** de l'OCDE.

Plusieurs instruments offrent ainsi un cadre propice au rapprochement des écosystèmes d'innovation de part et d'autre des frontières :

- **Les Investissements interrégionaux innovants (I3)** soutiennent des projets d'innovation interrégionaux en matière de stratégies de spécialisation intelligente (S3).

- **Les Vallées régionales de l'innovation (RIVs)** connectent des régions européennes aux performances d'innovation plus faibles autour de leurs spécialisations respectives.

Dans la lignée de cette direction européenne, de nombreux projets transfrontaliers visent à stimuler l'innovation des entreprises : le [projet Crossroads](#) (FR-BE) met en relation et subventionne des PME innovantes, le [projet IAIA](#) (FR-IT) vise à renforcer la compétitivité et l'innovations des startups à travers l'usage de l'IA. [Voir le thème « Recherche et Innovation ».](#)

Emploi, compétences et mobilité

Des partenariats se sont peu à peu structurés aux frontières françaises pour œuvrer à un marché de l'emploi transfrontalier intégré. [Le réseau européen EURES](#), par exemple, vise à informer et conseiller les travailleurs sur les offres d'emploi et les conditions de vie et de travail en Europe. Des instances plus locales d'information et de conseil existent également tels que les [INFOBEST](#) dans le Rhin Supérieur. Des projets sont aussi développés : le [projet Empleo](#), à la frontière franco-espagnole a créé un portail d'information pour travailleurs et entreprises. [Voir le thème « Emploi ».](#)

Aménagement et attractivité

Le développement économique s'inscrit dans des espaces organisés : une planification territoriale à long terme basée sur une vision concertée bi ou tri-nationale est donc nécessaire pour organiser les espaces transfrontaliers. Cette attractivité repose également sur la capacité des territoires à la faire connaître et valoir : la coopération transfrontalière est alors essentielle pour développer un marketing territorial commun du potentiel économique transfrontalier. [Voir le thème « Aménagement et urbanisme ».](#)



PORT DE BÂLE ET QUARTIER 3LAND À LA FRONTIÈRE FRANCO-GERMANO-SUISSE

Facteurs de réussite

Mieux connaître le territoire transfrontalier

La construction d'une stratégie transfrontalière durable repose avant tout sur une connaissance partagée du territoire : acteurs, compétences institutionnelles, dispositifs d'aide, réglementations, fiscalité, marchés et stratégies territoriales de part et d'autre de la frontière. L'élaboration de diagnostics communs constitue un préalable pour identifier les potentiels de coopération et orienter les politiques publiques. Cela nécessite de rassembler des données économiques harmonisées et comparables au niveau transfrontalier, enjeu complexe du fait de la structuration nationale des systèmes statistiques.

La méconnaissance du fonctionnement de l'autre côté de la frontière constitue également un frein majeur à la coopération. Pour y remédier, il est nécessaire de renforcer l'interconnaissance des acteurs, des dispositifs d'accompagnement et des compétences disponibles de part et d'autre de la frontière.

Plusieurs initiatives visent à pallier ce manque de connaissances : le [projet Empleo](#) (FR-ES) a réalisé un diagnostic partagé du marché de l'emploi transfrontalier, le [projet CIIRCLE](#) (FR-IT) développe une cartographie des acteurs des filières d'innovation, tandis que [TITAN-E](#) (Rhin supérieur), recense les liens entre entreprises et organismes de recherche pour renforcer l'écosystème régional d'innovation.

Structurer la gouvernance et la coopération entre acteurs

La réussite d'une stratégie de développement économique transfrontalier suppose de structurer durablement la coopération en mettant en réseau les collectivités, chambres de commerce, agences de développement et entreprises afin de construire une vision partagée et de coordonner les actions à l'échelle du territoire fonctionnel.

Cette coopération peut s'appuyer sur des dispositifs de gouvernance adaptés, tels que les groupements européens de coopération territoriale (GECT) (ex : [GECT North Sea Port](#)), les groupements européens d'intérêt économique (GEIE) (ex : [GEIE Destination Ardenne](#)), mais aussi sur des réseaux d'entreprises et des clusters transfrontaliers. Des initiatives comme le [club d'affaires transfrontalier Aurrera](#), les clusters développés dans le cadre du [projet Compet'Plus](#) et de la [CCI transfrontalière Bihartean](#) qui fédèrent entreprises, investisseurs et acteurs de l'innovation autour de filières stratégiques, illustrent bien des coopérations économiques structurées.

Mobiliser les cadres et financements existants

Le développement économique transfrontalier peut s'appuyer sur un ensemble de cadres et d'instruments de financement complémentaires. Les programmes de coopération territoriale

européenne (Interreg) sont particulièrement adaptés pour initier des dynamiques de coopération en finançant via des fonds FEDER des actions de mise en réseau, de gouvernance, de connaissance partagée du territoire ou encore des services communs aux entreprises. Des investissements sont aussi mis en œuvre à l'échelle régionale ou nationale, il est donc intéressant de mobiliser des programmes FESI régionaux pour mettre en œuvre des opérations de développement transfrontalier.

Le «28e régime»

Au-delà des financements, de nouveaux cadres européens pourraient également faciliter le développement économique transfrontalier. Le Parlement européen a ainsi approuvé, en janvier 2026, la création d'un cadre harmonisé, le « 28e régime ». Celui-ci vise à réduire les obstacles au sein du marché unique en permettant aux entreprises d'adopter une forme juridique commune et reconnue dans l'ensemble de l'Union européenne, ce qui constituera une évolution pour renforcer l'intégration des espaces économiques transfrontaliers. [Plus d'infos](#)

Bonnes pratiques

 [Business Twins](#) : jumelage d'entreprises dans le Rhin Supérieur

 [Cis ALPMED](#) : regroupement des chambres de commerce des régions italiennes et françaises

 [Kaleidoscoop](#) : lieu de vie et de travail transfrontalier

 [MEDIACONNECT](#) : propose des dossiers thématiques « Economie transfrontalière » et « Entreprendre chez les voisins »

 [OTESS](#) : projet d'observatoire transfrontalier de l'économie sociale et solidaire

Ce document a été réalisé à partir des contenus du site Internet de la MOT.

Cliquez sur ce lien pour retrouver l'ensemble des ressources sur le «Développement économique transfrontalier».